

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 207 Arrêté de promulgation

n° 207

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 février 1962

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro
28 février 1962

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 13 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, l'arrêté du 15 janvier 1962 fixant les niveaux de croisière à respecter par les aéronefs en fonction de leur route magnétique. (JORF. du 7 février, p. 1369.) Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation Le Secrétaire général, Yves de DARUVAR.